

Bibliographie Parlement

# L'ÉCHO

## ORGANE

S'ÉDIFIER  
ET SE  
SOUTENIR  
RÉCIPROQUEMENT.

### DE L'UNION ST. JOSEPH

### DE ST-HYACINTHE.

### Et de la C. M. B. S.

Vol. 1

St-Hyacinthe, 15 Octobre 1891

No. 30

MARCHANDISES  
DU PRINTEMPS.

—A bon marché—

## DES CHAUSSURES

élégantes et durables

Au Magasin populaire de

## DUSSIER & CIE

122 Rue Cascades

## ST-HYACINTHE, P. Q.

C'est là que vous trouverez le meilleur assortiment.

## PAGNUELLO & FRÈRE

Epiceries de Familles

### EN GROS ET DETAIL.

Rue Cascades, St-Hyacinthe.

## PAQUETTE & GODBOUT

MANUFACTURIERS DE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, etc.

—COIN DES RUES—

Williams et St-Casimir, — SAINT-HYACINTHE

Nous achetons et vendons toutes espèces de bois bruts et préparés aux conditions les plus avantageuses.

Découpage et tournage exécutés sous le plus court délai.

Où n'emploie que du bois de première qualité:

## DENIS & DUROCHER

Marchand de

GRAINS, FLEUR, LARD, GRAISSE, LARD, ETC.

Rue Cascades, porte voisins de A. Blondin.

Spécialité : FLEUR PRÉPARÉE ET FLEURS FORTES.

## LOTION PERSIENNE



TRADE-MARK

Pour blanchir le teint, lui rendre ou conserver sa couleur de rose, faire disparaître les rougeurs, le masque et autres taches de la peau,

La **LOTION PERSIENNE** est une préparation sérieuse, unique en son genre. C'est un véritable **REMADE** pour la peau. Ce n'est pas une poudre blanche, délayée dans de l'eau ou de l'essence. La Lotion Persienne, au contraire, est une préparation médicinale, transparente et limpide comme de l'eau.

Lorsque la peau est brunie par le soleil, la Lotion Persienne lui rend promptement sa fraîcheur et son teint rose, en ajoutant une cuillerée tous les matins à l'eau pour se laver.

La Lotion Persienne se vend dans toutes les bonnes pharmacies de la Puissance, en bouteilles de 60 cent. Méfiez-vous des contrefaçons.

**S. LACHANCE, PROPRIETAIRE,**  
1538 & 1540 - Rue Ste-Catherine, Montreal

## Pilules Antibilieuses.



MARQUE DE COMMERCE

**Du Dr. NÉY**

*Remède par excellence contre les Affections Bilieuses: Torpeur du foie, Excès de bile et autres indispositions qui en découlent: Constipation, Perte d'appétit, Mauvaise tête, Etc.*

Le Dr D. Marsolais, praticien distingué, écrit ce qui suit :

Voilà plusieurs années que je fais usage des Pilules Antibilieuses du Dr Néy et je me trouve très bien de leur emploi.

Je ne puis que faire l'éloge de leur composition que vous avez bien voulu me faire connaître. Ne contenant pas de mercure, elles peuvent être administrées sans danger dans une foule de cas où les pilules mercurielles seraient tout à fait nuisibles.

Non-seulement je fais un usage considérable de ces Pilules pour mes patients, mais je les ai aussi employées en maintes circonstances pour moi-même et le résultat a été des plus satisfaisants.

C'est donc avec plaisir que j'en recommande l'usage aux personnes qui ont besoin d'un purgatif **DOUX, EFFICACE, ET INOFFENSIF.**

Levaltrie, 1er mai 1887. **DR D. MARSOLAIS.**

**EN VENTE PARTOUT**  
SEUL PROPRIETAIRE

**L. ROBITAILLE, Chimiste**  
JOLIETTE, P. Q.

**PRIX SEULEMENT 25 CTS LA BOITE.**

## Magasin du Bon Marche

ETABLIS EN 1877,

*Dans l'intérêt de ceux qui aiment à payer comptant et à Bon Marché pour leurs*

**Marchandises Sèches**

—Au Nos. 29 et 43—

**RUE DE LA CASCADE**

Toujours en mains un assortiment considérable de Marchandises Sèches de Choix, Articles de Fantaisie, Broderies, Dentelles, etc., en Gros et en Détail.

**FONDS DE BANQUEROUTE**

*À très bas prix.*

**Indiennes, Cotons, Ducks, Jeannettes, Shirlings, etc.**

Importés directement des Fabriques et vendus à la Livre. **ESCOMPTE TRÈS LIBÉRAL AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE.**

Le magasin continue toujours son commerce de spécialité en **Fleurs, Provisions et Produits de l'Ouest,** (En gros et en détail.)

**À Au plus Bas Prix.**

*Une visite est respectueusement sollicitée.*

**JOS. BRODEUR, St-Hyacinthe.**

FUMEZ LE

# CIGARE C. M. B. A.

Ce cigare a fait les délices des délégués de la convention du Grand Conseil de la C. M. B. A., tenue à Montréal, en septembre dernier. Les membres de la succursale 29, d'Ottawa, ont su l'apprécier lorsque M. le chevalier Campeau, délégué suprême, leur a présenté des spécimens.

Bien que manufacturé au Canada ce cigare ne contient que du **PUR TABAC DE LA HAVANE.** De tous les cigares à 15 cts, le cigare C. M. B. A. est assurément le meilleur.

Membres de la C. M. B. A., ce cigare vous est présenté par l'un des vôtres, par un frère ; veuillez donc lui faire un accueil **FRATERNEL.**

**FRÈRES,** veuillez bien choisir dans votre localité une maison de commerce recommandable qui se charge de la vente du cigare C. M. B. A., et faire connaître le nom de cette maison à la succursale No. 101, Trois-Rivières, ainsi qu'à moi-même.

**EDOUARD MALHOT,**

Membre de la succursale No. 101.

## JOS. DALBEO

SEILLIER

Rue Cascades, St-Hyacinthe,

Spécialité : Harnais fins, attelages simples et doubles. Réparations sous le plus court délai. Ouvrage garanti et à des prix défiant toute compétition.

## LA C. M. B. A.

Par les présentes, je nomme l'*Echo*, de St-Hyacinthe, un organe officiel de la C. M. B. A.

DR J. A. MACCABE,

Grand Président.

## AVIS

AVIS public est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir certains droits et privilèges plus étendus et mieux définis, devenus nécessaires au bon fonctionnement et à la prospérité de l'Union St-Joseph.

J. A. CADOTTE,

Sec.-Trésorier.

## LA C. M. B. A.

## La situation au Canada

## VI

Le second argument du Conseil du Canada en faveur de la séparation, est basé tout entier sur le fait, que depuis sa formation, notre Conseil a payé plus que sa part ou plus qu'il n'a reçu au compte de la caisse de bénéfices.

C'est cet argument qui a donné lieu aux plus vives discussions sur la question en litige. Tous, plus, ou moins y ont mis la main et bien peu l'ont fait sans parti pris et avec cet esprit de justice et de fraternité qui devrait toujours animer les membres de la C. M. B. A. Bien souvent, dans la discussion de ce point important, c'est la question d'argent pure et simple qui l'emporta sur la question d'intérêt commun et du bien général. Ah ! vil métal, que de sottises il engendre ! De combien de crimes n'est-ce pas la cause. Pour quelques misérables sous, des gens liés par un serment solennel d'amitié et de fraternité, sont venus manquer à la foi qu'ils avaient juré à leurs frères. Néglig-

geant l'intérêt général, l'on a froidement pris à cœur une cause mauvaise, pour promouvoir certaines ambitions mal placées. Mettant, les grandes destinées, les hautes ambitions, les principes si nobles de la C. M. B. A. au même niveau que le désir d'arriver, que le dépit, que la rage de certains ambitieux déçus, l'on a voulu combattre pour des motifs personnels ceux qui mettaient ou avaient mis une digue au débordement d'une sottise vanité. Qu'est-il arrivé ? Le seul moyen de se défaire de ces personnes qui combattaient ces vaines prétentions, était de les fuir ; Moyen très brave n'est-ce pas ? Moyen bien digne du déguisement assumé par les séparatistes pour entraîner à leur suite ceux-là qui, peu ou mal renseignés, et toujours anxieux d'épargner quelques sous, accepteraient volontiers les dires de ces personnes soi-disant renseignées.

L'on a escompté la cupidité des membres de la C. M. B. A. au bénéfice de la séparation. N'osant avouer les motifs de leurs actions les séparatistes se sont presque complètement abrités sous la question financière. Pendant quelque temps ces messieurs ont peut-être espéré réussir. Mais le Conseil Suprême qui, nous l'avons vu, toujours a cherché à défendre ses membres au Canada en leur donnant pleine et entière satisfaction sans léser les droits des autres membres et sans enfreindre la Constitution, le Conseil Suprême, dis-je, est entré en lice et dans une circulaire du Secrétaire Suprême à la date du 14 mai de cette année nous trouvons la réfutation pleine et entière de toutes les parties de cet argument.

Que le Conseil du Canada ait payé plus au Conseil Suprême qu'il n'a reçu, tous l'admettent, ceux qui cherchent à maintenir l'unité de l'Association comme les séparatistes, mais un examen sérieux des chiffres démontrera 1<sup>o</sup> Que cette différence, ce surplus payé par le Conseil du Canada signifie bien peu de chose et, 2<sup>o</sup> que la cause de cette différence, à savoir le nombre de mortalités moindre au Canada qu'aux Etats-Unis, disparaît à mesure que la moyenne des âges augmente dans le Conseil du Canada.

Voyons d'abord un état des sommes payées au Conseil Suprême et reçu de ce Conseil depuis la formation du Conseil du Canada. Je prends ces chiffres dans la circulaire du Secrétaire Suprême du mois de Mai dernier. Les autorités même du Canada ont reconnu ces chiffres comme corrects.

*Etat officiel des sommes perçues et déboursés par le Conseil Suprême au compte du Grand Conseil du Canada depuis sa fondation au 1er Mai 1891.*

		REÇU	
Avril 1880 à	Sept. 12, 1882	\$	14,123.28
Sept. 12, 1882 à	Sept. 9, 1884		26,244.87
Sept. 9, 1884 à	Sept. 4, 1886		56,713.65
Sept. 4, 1886 à	Sept. 2, 1888		86,006.21
Sept. 2, 1888 à	Sept. 29, 1894		142,054.08
Sept. 29, 1890 à	Mai 1, 1891		57,561.75
Total.....		\$	382,703.84
		PAYÉ	
Mars 15, 1880 à	Sept. 12, 1882	\$	10,000.00
Sept. 12, 1882 à	Sept. 9, 1884		22,000.00
Sept. 9, 1884 à	Sept. 4, 1886		58,000.00
Sept. 4, 1886 à	Sept. 2, 1888		88,000.00
Sept. 2, 1888 à	Sept. 29, 1890		61 à \$2,000
			10 à 1,000
			132,000.00
Sept. 29, 1890 à	Mai 1, 1891		23 à \$2,000
			6 à 1,000
			\$52,000.00
		\$	362,000.00

Nombre total des décès payés 189.

Il appert de cet état que le Conseil du Canada a payé au Conseil Suprême \$20,703.84 de plus que les héritiers des membres Canadiens n'ont reçu en bénéfices. Or, d'abord, que représente cette somme, environ 70 cts par année pour chaque membre !

Dans toute organisation destinée à payer une assurance à la mort de ses membres et où les primes sont basées sur la co-opération, le nombre fait la force et constitue la garantie. S'il est vrai que le plus grand nombre cause une augmentation dans le taux de la mortalité il n'en est pas moins vrai que l'augmentation du total des primes est dans la même proportion. L'augmentation du nombre des membres ne signifie rien moins qu'une augmentation de sûreté. Chaque membre nouveau est une nouvelle garantie de stabilité et de solvabilité pour la Société. Cette minime somme additionnelle payée chaque année par les membres du Conseil du Canada ne pourrait certainement pas être qualifiée de compensation pour la garantie additionnelle que nous a fournie notre union, avec le Conseil Suprême ; cependant je ne sais qui eut voulu troquer cette garantie contre quelques sous. N'en déplaise à Messieurs les séparatistes je préfère voir TRENTE MILLE person-

nes responsables du bénéfice payable à ma veuve, que de voir cette somme garantie par six mille personnes seulement. Et vous lecteurs ! qu'en pensez-vous ?

Admettant donc que cette somme que nous avons payée au Conseil Suprême soit payée et perdue à jamais pour nous et nos héritiers, il est évidemment vraie que ce surplus signifie bien peu de chose et que ce que nous épargnerons là, si nous étions séparés, ne contrebalancerait pas la perte de garantie que nous subirions par une telle séparation.

Mais cet argent est-il bien perdu pour nous ? C'est là le côté important de la question. Je réponds positivement non, ce surplus que nous avons payé d'abord nous appartient encore, puis nous sera certainement rendu, et probablement même avec intérêt. J'affirme la chose et prétends la prouver. J'ai déjà été trop long aujourd'hui, mes lecteurs voudront bien me le pardonner. — Je remettrai donc à une prochaine fois la discussion de ce point.

JUSTIN.

**UNION ST-JOSEPH**

DIMANCHE, 11 OCTOBRE.

Présidence de B. O. Béland, Ecr., Président. Ouverture de la séance par les prières accoutumées.

Après lecture, le rapport de la dernière assemblée est approuvé à l'unanimité.

Le Sec.-Trés. soumet ensuite et dépose le rapport suivant des opérations de la société pendant le semestre expirant le 1er octobre dernier.

*Rapport du semestre finissant le premier Octobre mil huit cent quatre-vingt-onze.*

*Recettes à St-Hyacinthe*

Demandes d'admission.....	\$	55.00
Droits d'entrée.....		205.00
Certificats et livrets.....		4.00
Intérêt sur réserve mensuelle.....		10.95
“ “ fonds de réserve.....		56.50
Insignes vendus.....		79.00
Amendes.....		26.00
Contributions et décès.....		1,426.40

Total.....	\$	1,862.85
St-Théodore d'Acton.....	\$	36.10
St-Pie.....		185.60
St-Hugues.....		160.95

Ste-Rosalie .....	130.50
St-Damase .....	273.35
St-Simon .....	100.09
Ste-Marie .....	74.75
Roxton-Falls.....	160.00
St-Dominique.....	105.00
Laprésentation.....	123.30
St-Denis.....	77.00
Acton-Vale.....	88.50
St-Jean-Baptiste.....	5.00
<b>Total.....</b>	<b>\$3,383.04</b>

*Dépenses à St-Hyacinthe*

Médecins examinateurs.....	\$ 34.00
Décès d'épouses.....	75 00
Aux malades.....	875.55
<b>Total.....</b>	<b>\$ 984.55</b>

*Dépenses imputables à toute la Société*

Vves Phaneuf et Beaugard.....	\$ 600.00
Insignes.....	15. 00
Impressions, livrets et propagande etc.	125 47
Collecteur-Trésorier .....	59.25
Fontaine, St-Jacques & Fontaine.....	18.00
<b>Total des dépenses à St-Hyacinthe.....</b>	<b>\$1,944.47</b>

*Résumé des opérations financières de l'Union St-Joseph à St-Hyacinthe*

Recettes à St-Hyacinthe seulement.....	\$1,862.85
Dépenses à " " .....	984.55
<b>Profit net réalisé à St-Hyacinthe.....</b>	<b>\$ 878.30</b>

Recettes totales à St-Hyacinthe, re-  
mises des succursales comprises..... \$3,383.04

Dépenses totales à St-Hyacinthe, dé-  
penses générales comprises..... 1,944.47

Total des profits du semestre à St-  
Hyacinthe..... \$1,438.57

*Recettes totales au Bureau Central et dans chaque succursale*

St-Hyacinthe .....	\$1,862.85
St-Hugues.....	193.25
St-Denis .....	97.10
Roxton-Falls .....	179.75
Ste-Rosalie .....	157.14
St-Simon .....	135.25
Marieville .....	93.35
St-Dominique.....	67.65
St-Pie .....	235.14
Acton-Vale.....	213.15
St-Damase .....	315.34

Laprésentation .....	146.80
St-Théodore .....	120.55
St-Jean-Baptiste.....	46.85
St-Antoine .....	32.40
<b>Total.....</b>	<b>\$3,897.55</b>

Total des déboursés..... 2,458.98

Profit..... \$1,438.57  
Moins dif. entre dépôts..... 52.30

**Profit net du Semestre..... \$1,386.27**

*Déboursés au Bureau Central et dans chaque succursale*

St-Hyacinthe : aux malades, décès d'épouses et médecins .....	\$ 984.55
St-Hyacinthe, Décès A. Phaneuf et J. Beaugard .....	600.00
St-Hyacinthe, Insignes .....	157.20
" Impressions, livrets, etc.	125.47
" Coll.-Trés., 5 mois.....	59.25
" Avocats.....	18.00
St-Hugues.....	37.20
St-Denis.....	46.99
Roxton-Falls.....	32.05
Ste-Rosalie .....	12.59
St-Simon.....	36.21
Marieville.....	28.40
St-Dominique.....	6.00
St-Pie .....	93.05
Acton-Vale.....	72.53
St-Damase .....	38.65
Laprésentation .....	23.50
St-Théodore.....	71.09
St-Jean Baptiste .....	00.00
St-Antoine .....	16.25
<b>Total.....</b>	<b>\$2,458.98</b>

*Dépôts dans les Succursales le 1er avril 1891*

St-Hugues.....	\$ 59.85
St-Denis.....	38.20
Roxton-Falls .....	35.45
St-Simon .....	25.00
Marieville .....	59.80
St-Dominique.....	53.40
St-Pie .....	50.00
Acton-Vale.....	32.47
Ste-Rosalie .....	45.00

Total..... \$ 399.17

Différence 1er avril et 1er Oct..... \$ 52.30  
**\$ 346.87**

*Dépôts dans les Succursales le 1er Octobre 1891.*

St-Hugues.....	\$ 35.00
St-Denis .....	10.51
Roxton-Falls .....	23.15
St-Simon .....	23.95
Mariéville .....	50.00
St-Dominique.....	10.05
St-Pie .....	6.40
Acton-Vale .....	84.59
Ste-Rosalie .....	8.55
St-Damase .....	3.32
St-Théodore.....	13.35
St-Jean-Baptiste.....	41.85
St-Antoine .....	16.15
Total.....	\$ 346.87

*Résumé*

Avril 1er Fond de réserve.....	\$3,586.15
" Réserve Mensuelle.....	964.34
Dépôts dans les Succursales.....	\$ 399.17

Total.....	\$4,949.66
1er Octobre Recettes semestrielles....	3,383.04

Ensemble .....	\$8,332.70
Déboursés du semestre.....	\$1,944.47
En moins sur dépôts.....	52.30

Total.....	\$6,335.93
	4,949.66

Profits du semestre.....	\$1,386.27
--------------------------	------------

*Valeur de la Société*

Prêt à Notre-Dame.....	\$5,000.00
En Banque .....	989.06
En dépôts dans les Succursales.....	346.87

Total.....	\$6,335.93
Autres valeurs,(voir inventaire 1 avril.)	1,706.65

Valeur totale .....	\$8,042.58
Sans compter notre bibliothèque qui vaut bien \$1,000.00.	

RAPPORT SEMESTRIEL DU COMITÉ,  
11 OCTOBRE 1891.

*Messieurs,*

Vous venez d'entendre l'exposé, en détail, de nos opérations financières dont le résultat doit vous paraître fabuleux, étant donné l'état précaire d'où nous sommes sortis il y a à peine dix-huit mois, et le montant relativement peu considérable des frais encourus pour en arriver à ce résultat. C'est que—le temps est venu de le

le dire—vos officiers, par leur administration en vue du bien général, n'ont reculé devant aucuns sacrifices; c'est que leur dévouement et leur générosité ne se sont pas redoublés un seul instant, en un mot, c'est qu'ils ont payé de leur temps et de leur argent ce montant des frais qui ne figure pas au rapport.

Comme dépositaires de votre confiance. Nous, vos officiers, pouvons ajouter que nous n'avons trompé vos espérances dans aucune occasion. Si, en quelques circonstances particulières, votre Comité tel que ci-devant constitué a pu blesser certaines susceptibilités, nous affirmons derechef qu'il n'a jamais eu en vue que l'accomplissement du plus grand bien pour notre association. Vous avez si bien compris les bons sentiments qui l'animaient que vous lui en avez témoigné les plus grandes marques de respect et de considération.

Quelques uns parmi vos dévoués serviteurs d'une belle et grande œuvre, déclinent par avance l'honneur d'une réélection. Il est malheureux que les immenses services, par eux rendus jusqu'ici, leur ait acquis le droit de se reposer aujourd'hui sur des lauriers... Mais à l'impossible ou à l'héroïsme nul n'est tenu. D'autres que le sort a également désignés sont prêts à accepter de nouveau les combats de l'avenir; à tous, nous devons beaucoup de reconnaissance—ces derniers, pour leur désintéressement et, les premiers, moins pour leurs services extraordinaires que pour les exemples ou modèles qu'ils léguaient à leurs successeurs.

Nous souhaitons par anticipation une cordiale bienvenue aux dignitaires qu'il vous paraîtra de choisir, nous contentant de les avertir charitablement que vous ne leur procurerez pas une sinécure; que les profits de cette année s'élevant à \$1,438.00 devront être encore plus considérables l'an prochain; que l'augmentation de 200 nouveaux membres durant le dernier semestre devra être plus considérable dans le prochain; qu'ils devront faire comprendre à tous les membres l'avantage qu'il y a pour eux de n'être jamais arriérés pour que votre Société reste, sur ce point, un modèle sans exemple dans les Sociétés sœurs. Ces nouveaux dignitaires devront immédiatement étudier les règlements de notre belle association, afin de pouvoir démontrer à leurs proches et amis, les nombreux avantages qu'elle procure à ses membres et les garanties extraordinaires qu'elle offre déjà.

Comme Société diocésaine l'Union St-Joseph seule jouit du distingué et immédiat patronage

nage des autorités ecclésiastiques de ce diocèse. Que chacun des membres se fasse donc un devoir de faire connaître ces faits à tous ceux qui peuvent faire partie d'une association de secours mutuel, afin qu'ils entrent d'abord dans nos rangs ; et si plus tard ils désirent faire parti d'une deuxième association, par l'expérience qu'ils auront acquise parmi vous, ils sauront choisir parmi nos Sociétés catholiques et Canadiennes-Françaises celles-là, de préférence aux Sociétés à croyances douteuses, et à coup sur provenant d'une race qui n'est pas la nôtre, — sans compter que ces Sociétés étrangères sont loin d'offrir à nous, Catholiques et Canadiens-Français de ce diocèse, les garanties que nous offrent nos associations de bienfaisances Canadiennes, notamment notre belle et florissante Union St-Joseph.

Nous ne pouvons, en terminant, ne pas vous féliciter de l'esprit de justice et de libéralité qui vous a toujours animés vis-à-vis nos succursales, en les considérant composés d'enfants d'une même famille, en leur concédant le droit de gérer leurs propres affaires et surtout, en leur accordant le privilège de voter chez elles sur toute motion tendant à changer quelque article de la constitution ou des règlements—important privilège qu'aucune Société en Canada n'accorde à ses membres.

Nous signalons à votre reconnaissance le dévouement et les services éminents rendus par une foule de bienfaiteurs, dont Sa Grandeur Monseigneur de St-Hyacinthe et notre vénéré Chapelain.

Nous ne pouvons, non plus, passer sous silence les sacrifices de tout genre que se sont imposés, dans votre intérêt, les membres de la direction du journal "L'Écho." Chacun de vous personnellement étant intéressé à l'existence et à la prospérité de cette feuille, nous espérons que vous vous ferez un devoir, non seulement de lui témoigner votre reconnaissance par votre abonnement, mais encore en la faisant recevoir par vos parents et amis.

Comme mot de la fin, votre Comité a le douleur de vous dire qu'il a été obligé de sévir contre plusieurs membres indignes en les expulsant de vos rangs. En espérant que ce triste devoir d'expulser des confrères ne lui incombera plus, nous nous rappellerons tous ce beau motto de notre association.

*"S'édifier et se soutenir réciproquement."*

Le tout respectueusement soumis par votre Comité,

B. O. BÉLAND, Président.

## Discipline

Les divers cas d'amende et d'expulsion prévus par les règlements de nos Sociétés de secours mutuel, s'expliquent et se justifient par eux-mêmes ; nous croyons seulement utile d'attirer l'attention sur les nombreux cas d'ivresse, à domicile comme sur la voie publique. La considération d'une Société, comme corps, est directement liée à la considération de chacun de ses membres ; c'est là un premier motif et suffisant pour qu'elle repousse de son sein qui-conque oublie le respect de soi-même. Un second motif est puisé dans l'intérêt qu'elle a de diminuer les causes de maladies essentiellement facultatives et dépendantes de la volonté du sociétaire. Or, l'ivrognerie est la cause productive de nombreuses altérations physiologiques et une société de secours mutuel est incontestablement fondée à exiger de ceux au soin desquels elle s'est engagée à pourvoir, l'abandon d'habitudes nuisibles à la santé en même temps que contraires à la dignité d'êtres raisonnables et moraux.

## ASSEMBLÉES

La plupart de nos sociétés de secours mutuel ont des assemblées générales chaque mois ; d'autres n'en ont que quatre par année ; il en est aussi qui n'en ont que deux.

Nous préférons les réunions fréquentes : il est avantageux, sous divers rapports, de mettre souvent les membres en communication directe entr'eux d'abord, puis avec les personnes qui sont chargées de son administration ; il en résulte un lien d'estime et de confiance réciproques, qui rattache les membres les uns aux autres, et tous et chacun d'entr'eux à la Société dont ils font partie en les lui rendant fidèles : ils lui deviennent associés d'une façon plus étroite et s'attachent plus intimement à elle en s'intéressant à ses affaires comme à ses progrès et à sa prospérité.

La réunion fréquente est aussi un moyen d'empêcher tout soupçon, par la répétition fréquente des comptes rendus. C'est pourquoi nous croyons que, en général, il faudrait rendre aussi fréquentes que possible ces réunions—sous peine d'amendes, si nécessaire.

Achetez vos poêles de cuisine chez L. G. Bédard.

### Déférence—Egards des Ouvriers

Quelque irréprochables que soient la conduite et le travail d'un ouvrier, il se peut cependant que l'harmonie entre le maître et lui soit momentanément troublée. Oui, il vous arrivera peut-être de recevoir des reproches, et cependant votre conscience vous dira que vous ne les avez point mérités.—Que ferez-vous alors ?—Justifiez-vous avec douceur, ou gardez le silence. Acceptez sans aigreur les observations qui vous sont faites sans colère, et gardez-vous de prendre pour de la colère une certaine vivacité de langage, véritable feu de paille qu'un moment d'émotion allume et qui s'éteint le moment d'après. Que deviendrait, d'ailleurs, la société humaine, si nous nous retranchions toujours orgueilleusement dans ce que nous croyons être notre droit, si nous ne savions rien supporter de la part des autres, et si nous ne consentions pas quelquefois à accepter un reproche que nous n'avions point mérité ? Les jeunes gens surtout doivent savoir patienter et se taire. Qui sait, si, quand le maître s'abandonne à un mouvement d'irritation qui lui semble injuste, il n'éprouve pas quelque violent chagrin, quelque embarras d'affaires qui a jeté le trouble dans ses idées ? Qui peut deviner de quels soucis est quelquefois accablé l'homme qui dirige une entreprise industrielle, et dont la fortune et l'honneur dépendent souvent des événements les plus imprévus ?

L'ouvrier ne doit pas légèrement quitter un patron pour un autre ; plus il demeure dans la même maison, mieux cela vaut pour lui ; mais il n'est point de règle sans exception, et il peut avoir de bonnes raisons pour quitter un maître.

Dans ce cas, l'équité veut qu'on prévienne le patron d'avance, qu'on lui laisse le temps de se pourvoir, qu'on ne l'expose point à se trouver dans l'embarras.

Surtout, qu'après s'être séparé de lui, on s'impose sur tout ce qui le concerne, et sur ce qui se passe dans son établissement, une discrétion absolue : le secret de ses relations, le nom de ses pratiques et de ses fournisseurs, ses procédés de fabrication, doivent être ensevelis dans le silence. L'eût-on quitté dans un accès de colère, et avec des sentiments de haine, on ne doit rien dire, en quelque occasion que ce soit, contre sa personne ni contre son caractère. Ainsi le veut la délicatesse, ainsi le prescrit l'honneur.

### Le ramoneur et le devoir pascal

Un beau matin d'avril, comme je quittais l'église après la messe, j'aperçus à quelques pas devant moi un jeune ouvrier avec lequel j'étais dans les meilleurs termes. Je me hâtai de le rejoindre, et après m'être informé des nouvelles de chaque membre de sa famille, je lui dis en lui tapant sur l'épaule : " Ah ! mon ami, voici venir Pâques et le temps propice à faire notre paix avec Dieu. Il me semble qu'il y a longtemps que vous n'avez pas rempli ce devoir. Je puis vous dire cela sans offense, n'est-il pas vrai ? "

" Vraiment mon Rév. Père, vous avez été toujours si bon pour moi que je ne demanderais pas mieux que de vous faire plaisir ; mais ne parlez pas de confession, j'y vais, car sur ce point nous ne nous entendrions pas, je vous en avertis "

" Bon, répondis-je, j'aime les gens qui ne vont pas par quatre chemins, quand ils ont une question à faire. Afin d'aller droit au but, dites-moi pour quelles raisons la confession vous répugne-t-elle tant ? "

" Oh ! mon Révérend Père, pour trente-six raisons. La première, c'est que je ne fais presque pas de mal ; et il sera bien temps de m'occuper de cela quand je devrai quitter ce monde ; puis... "

" Arrêtez, dis-je, en l'interrompant, voyez-vous cet homme au sommet de ce toit ? "

" Que voulez-vous dire, monsieur ? Est-ce du ramoneur que vous parlez ? "

" Oui sa visite annuelle a commencé. ( Dans la ville où avait lieu cette conversation, la loi exige que les cheminées soient examinées à une certaine époque de l'année. )

" Vous savez cela déjà, et puisqu'il est dans cette rue, vous devez, l'un de ces jours, l'attendre armé de ses brosses. Dites-moi, quand il ouvrira votre porte, le congédieriez-vous, repoussant ses services et cela pour trente-six raisons, dont la première serait qu'il n'y a pas de nécessité pour la raison que vous faite rarement de feu et qu'on aura le temps de ramoner quand la maison sera en danger ? "

" Cela ne prouverait rien, dit l'ouvrier en riant, car il me répondrait que je suis en convention à une loi de la police, que si peu de feu que je fasse, il y en a toujours assez pour produire de la suie, et peu à peu pour engorger la cheminée, ce qui me conduirait à trouver un beau matin ma maison en flammes. "

" C'est justement à quoi je pensais, mon bon "



ami. Supposez que je suis ramonneur et que votre conscience est une cheminée, ayant plus ou moins besoin d'être ramonée, n'est il pas nécessaire que je m'en occupe puisque, en vous abstenant de confession, vous pécherez contre le troisième commandement de l'Eglise : Confesser vos péchés au moins une fois l'an ? Et si vous objectez que vous ne faites presque pas de mal, ne m'est-il pas facile de vous répondre, qu'étant un homme faible et fragile comme nous sommes tous, vous avez en conséquence vos imperfections, vos passions et vos péchés, avec lesquels il vous est difficile de garder votre âme pure ;—ce qui rend très nécessaire un nettoyage, au moins une revue ? Enfin, en dédaignant la loi promulguée par l'Eglise, vous remettez indéfiniment le devoir indispensable dont il est question : vous vous exposez au feu terrible de l'enfer où vous pouvez tomber au moment le plus inattendu. Telle est ma réponse à la première de vos trente-six raisons, examinons les trente-six autres. ”

“ Ce serait inutile, mon Révérend Père, je préfère vous avouer franchement qu'elles sont toutes comme celle que vous avez réfutée en deux mots. Pendant longtemps, je n'oublierai pas le sermon que je viens d'entendre en descendant la rue ; mais si vous avez la bonté, Père, d'agir envers moi demain soir comme un ramonneur, après la *bénédiction*, je vous porterai ma cheminée.

—De La Vérité.

### Y a-t-il des miracles

Il est impossible qu'il y ait des miracles, disent certaines personnes. Les miracles sont contre la nature, et par conséquent contre la loi de Dieu, donc il n'y en a pas.

L'affirmation est bien positive : cependant voyons un peu. Et d'abord, pour bien nous entendre, commençons par préciser ce que c'est qu'un miracle. La plupart du temps, on ne discute sans se mettre d'accord que faute de bien savoir de quoi on parle.

Un miracle n'est pas un fait absurde : lorsqu'on parle des miracles de l'Écriture sainte, on ne dit pas que Dieu a voulu que deux et deux fissent trois, que la partie fût plus grande que le tout. Si par miracle on entend une chose de ce genre, il est bien vrai qu'il n'y en a pas, car Dieu, qui est la sagesse même, ne peut pas vouloir l'absurdité.

Un miracle est tout simplement un fait en dehors des règles “ ordinaires ” de la nature, un fait qui n'existe pas en règle “ générale ”, mais qui peut exister sans choquer les principes fondamentaux de la raison. Ainsi, lorsqu'un homme est mort, il est dans les

règles “ ordinaires ” de la nature que nulle force humaine ne puisse le rappeler à la vie ; il n'y a cependant rien d'absurde à supposer que Dieu qui a créé cet homme, puisse faire revenir son âme dans son corps, et c'est si peu absurde que tous les peuples croient à la résurrection et à la vie éternelle.—Ainsi encore, lorsqu'une rivière coule, il est dans la nature qu'elle descende la pente du terrain, au lieu de la remonter. Mais qu'y a-t-il d'absurde à supposer que le contraire puisse avoir lieu ? Cela est très étonnant, très extraordinaire, c'est “ miraculeux ”, mais ce n'est pas absurde.

Maintenant, est-ce davantage impossible ? Je le nie. Car si Dieu a pu faire une loi, il est probable qu'il est assez puissant pour la modifier quand il veut. Un père de famille a établi une règle dans sa maison, il a décidé que les choses se passeront de telle ou telle manière. Qu'y a-t-il d'impossible pour lui de modifier par sa seule volonté ce qu'il a fait de sa seule volonté ? Evidemment, il n'y a là rien qui doive arrêter un homme de bon sens et qui réfléchit sans parti pris.

Il n'est ni absurde ni “ impossible ” qu'il y ait des miracles. Le législateur peut toujours modifier sa loi, et quoique Dieu soit un législateur si habile qu'il ne puisse jamais se tromper, il peut, dans un cas exceptionnel et tout particulier, vouloir modifier une des mille lois de la nature. Nous autres faibles hommes, nous ne nous expliquerons peut-être pas toujours le but de cette volonté exceptionnelle, mais la raison de cette dérogation n'existera pas moins par elle-même, et n'en sera pas moins sage, puisqu'elle émanera de Dieu.

Soit ! dira quelqu'opposant, il peut y avoir des miracles ; mais qu'est-ce qui me prouve qu'il y en a eu ? Ce qui le prouve, c'est le témoignage des gens qui les ont vus, qui ont laissé inscrire ces miracles dans des livres publics sans protester contre ces livres, qui, tout au contraire, ont affirmé que ces livres étaient véridiques et qui sont morts pour attester cette vérité. Ce témoignage en vaut bien un autre.

Ainsi, l'Eglise dit que Jésus-Christ a ressuscité des morts, guéri des malades, chassé des démons, etc. ; mais elle ne le dit pas en l'air, sans preuves. Elle cite les endroits, le temps où ces faits se sont passés ; elle indique les personnes. Elle proclame des faits si publics, qu'ils ont eu lieu devant des milliers d'hommes ; lorsque ces hommes vivaient encore, elle a écrit ces faits dans un livre qu'on appelle l'Évangile, et les a publiés partout. Puis, lorsque des millions d'hommes ont cru ces miracles et ont voulu mourir plutôt que de les révoquer en doute, elle les a laissés mourir, ou plutôt elle les a exhortés à le faire, en leur déclarant qu'ils mouraient pour la vérité. Si jamais un fait est digne d'être cru, c'est certainement un fait entouré de preuves semblables, et en réalité il devait en être ainsi, car plus un fait est extraordinaire, plus il est nécessaire de l'entourer de preuves, si on veut qu'il soit admis par l'opinion publique.

Il y a des miracles, l'Eglise nous le déclare, et elle le prouve. Ne nous laissons donc plus arrêter à cet argument que les miracles sont impossibles. Ce serait manquer tout ensemble à la foi et à la saine raison.

### Une greve terminée

Les employés de la manufacture de coton de Saint-Henri, qui étaient en grève, depuis deux jours, ont repris l'ouvrage jeudi après-midi. Les grévistes avaient envoyé, le même jour, une délégation auprès des directeurs de la manufacture.

Cette délégation se composait de M. l'abbé Descarries, curé de Saint-Henri, de M. le maire Dagenais, de M. le Dr Lanctôt et de M. Ward.

Les délégués ont été reçus par le président, le secrétaire et le gérant de la manufacture.

La raison qui a déterminé la grève, c'est le renvoi du contre-maître des tissages. M. Duplessis, et son remplacement par Lanton. Mais les grévistes avaient encore d'autres motifs pour refuser de travailler comme par le passé. Ils prétendaient qu'ils donnaient du temps qui ne leur était pas payé.

Le président a expliqué à messieurs les délégués que la prétention des grévistes était tout à fait injuste, car le temps extra qu'ils donnent leur permet de prendre une demi-journée de congé le samedi, et cela sans perdre une minute, car le travail extra des autres jours remplace celui de samedi après-midi.

D'autres ouvriers disent, eux, que les amendes sont trop fortes. Cependant, de l'aveu même de plusieurs d'entre eux, la manufacture de coton de Saint-Henri est peut-être celle où les amendes sont les moins élevées. Ainsi sur \$4,000 de salaire payés chaque semaine, il n'y a que \$40 ou \$50 de retenues. La plus grande partie des mécontents a très bien compris la chose et tous paraissent disposés à retourner à l'ouvrage.

Les directeurs ont assuré les délégués qu'aucun des grévistes ne sera renvoyé, et que les portes sont ouvertes pour tous ceux qui désirent reprendre leur ouvrage. En conséquence, à une heure, tous les ouvriers ont dû reprendre leur travail habituel, au grand contentement de toute la population.

Au sujet de la morale parmi les employés de la manufacture, le président a prié M. le curé de Saint-Henri de l'avertir sans retard, s'il s'apercevait que la manufacture est le siège de quelques désordres, et qu'il y remédiera immédiatement en chassant impitoyablement l'auteur ou les auteurs de ces désordres.

Il a été perdu par les ouvriers pendant cette grève, pour un montant de \$1,500 de gages.

### Les devoirs du citoyen

S. E. le cardinal Place, archevêque de Rennes, vient d'éditer à l'usage de son diocèse, un catéchisme où l'on traite d'une manière spéciale des devoirs des chrétiens comme citoyens.

Il y a dans ce catéchisme huit demandes et huit réponses comittantes qui sont assez remplies d'actualité. Nous citerons celles-ci :

Est-ce un devoir de voter aux élections ?

— Est-ce un péché de mal voter aux élections ?

Qu'est-ce que mal voter aux élections ?

Les réponses aux deux premières questions sont simplement affirmatives,

La troisième solution est donnée comme suit.

“ Mal voter aux élections, c'est voter pour des hommes qui ne seraient pas résolus à défendre les intérêts de la religion et de la société. ”

— Pourquoi est-ce un péché de mal voter aux élections, ajoute le catéchisme ?

— Parce qu'on se rend responsable du mal que peut faire celui pour qui on a voté

### DISETTE ET ABONDANCE

Nous avons, à cette même place, parlé du rendement probable de la récolte dans le monde entier.

De nouveaux renseignements sont venus depuis s'ajouter aux premiers et il ressort de cet ensemble d'informations que si la récolte a été exceptionnellement heureuse dans les deux Amériques, il n'en est pas ainsi du vieux continent.

Dans tous les pays d'Europe, c'est la Russie qui semble avoir été le plus maltraité cette année.

Sa récolte de seigle est à peu près manquée et celle du froment est très inférieure.

Il lui reste l'orge et l'avoine qui donneront un rendement d'environ soixante-cinq pour cent.

Les Allemands ne sont guère mieux partagés.

La récolte du seigle, en Allemagne, donnera tout au plus 75 pour cent et celle du froment 90.

En Autriche, en Hongrie même, la récolte est également lamentable.

Ce dernier pays qui exportait régulièrement

vingt-cinq millions d'hectolitres de blé, en donnera à peine douze.

En France, le rendement agricole accuse une diminution assez considérable comparée à celui de l'an dernier. En Angleterre, il est moyen.

Les conséquences de cette disette générale pourraient être plus terribles qu'on est porté à le croire.

Le renchérissement des vivres augmentera d'abord la misère des indigents dans toute l'Europe et puis certains symptômes font déjà prévoir que les pays où le socialisme exerce une action prépondérante, seront particulièrement agités par cette perspective de la misère.

A l'Europe en détresse, il reste cependant une ressource : celle de se ravitailler dans le Nouveau-Monde, où la récolte a été d'une abondance inouïe et qui a un excédant considérable dans ses greniers.

Ce sera la deuxième fois en deux ans que l'Europe fait ainsi appel à l'Amérique.

L'an dernier, on est venu en effet nous acheter cent six millions de boisseaux de blé sur les quatre cent millions que le Nouveau-Monde avait produits.

Cette année, la récolte de l'Amérique devant s'élever, au dire des statisticiens, à près de cinq cent cinquante millions de boisseaux, il pourra en être expédié, sans effort, plus de deux cent cinquante millions au vieux continent.

— *Evénement.*

### Le luxe, voilà l'ennemi !

C'est là une triste vérité à constater. Nous voulons parler du luxe dans nos campagnes. Il faut voir de ses yeux pour en parler avec autorité. Nous laisserons dire un voyageur qui vient de passer quelques semaines dans une paroisse du nord.

L'optimisme, dit-il est le fond de mon caractère, surtout dans mes appréciations de la population rurale. Car j'aime la poésie du travail, et nulle part, je ne la trouve aussi belle que dans les champs, encore mieux dans le voisinage d'un beau lac, comme on en rencontre partout dans le nord.

C'est avec un intérêt toujours nouveau que j'observe les mœurs, les coutumes et les progrès de la population, sur place, et je trouve une foule de traits aimables dans le type de l'habitant du nord. Il est généralement très sobre, enjoué, rangé, ami de l'ordre et de la justice et

s'il ruse un peu comme son copain du sud, c'est qu'il aime la partie égale. Voilà pour le chef de famille. Dirai-je, hélas ! qu'il coule ses jours dans la félicité parfaite, voyant grossir chaque jour le patrimoine qu'il amasse à ses enfants ? Il le mériterait bien, lui, l'infatigable laboureur, moissonneur, batteur, bûcheron, voyageur, administrateur, l'homme de tous sacrifices, de toutes les privations, qui sait affronter tous les maux.

Cependant, ce brave cœur lutte comme un géant pour sauver son coin du pays natal des mains du créancier inexorable et éloigner le calice amer de l'exil. Qui donc le pousse si fatalement vers l'abîme ? Ses enfants, oui, ses enfants, ceux-là même à qui il ferait son unique bonheur de partager un établissement des plus honorables. Je vais vous conter comment j'en suis venu à cette opinion.

C'était le premier dimanche que je passais dans le nord. Je fumais la pipe dans ma chambre d'hôtel, en compagnie d'un cultivateur que j'estimais beaucoup pour le *bon sens* de sa conversation et son goût des vieilles traditions. L'heure de la messe approchait. Tout à coup, je vois, par ma fenêtre, rouler dans la cour de l'hôtel, un élégant *buggy* monté par un couple somptueusement habillé. Je vois un cavalier luisant de drap sauter à terre avec une grâce agreste, et donner la main à la dame de sa pensée, une framboise des champs dans un boucaut de satin rubanné cramoisi, vert, rouge, orange, violâtre, etc.

"Diable ! fis-je en moi-même, d'où peuvent venir ces étrangers ?" En même temps, je vois arriver un autre *buggy*, même monture et j'en compte successivement jusqu'à trente qui vont se ressemblant de plus en plus.

Je compris bientôt que c'était la revue du dimanche qui se faisait pour les belles. Mon optimisme fut assez malavisé de ne faire admirer cette bizarre féerie. "Superbe ! m'écriai-je, qui aurait pensé, dans cette paroisse, il y a trente ans, que le progrès, l'amélioration de la culture, le développement de l'instruction feraient un jour succéder une aisance admirable à la disette, la chaussure fine au soulier mou, le drap à la grosse toile, le satin à l'indienne ?....."

Mon compagnon coupa court à cet hymne fin de siècle par un éclat de rire sarcastique. "Ce que vous appelez progrès, dit-il, fait reculer notre paroisse de cinquante ans, car c'est depuis cette époque de progrès que notre paroisse se dépeuple le plus rapidement. Notre population est pour le moins décimée par ce progrès

qui n'est autre que l'affreuse maladie de petite vanité qui s'appelle le luxe. Chacune de ces belles voitures représente une hypothèque sur le terrain du père. Chacun de ces chevaux fringants compte pour une bouche inutile dans l'étable. Chacun de ces habits de drap a coûté le travail de toute la famille. Le luxe du fils achève de ruiner le père dont la terre est déjà vendue à réméré ; le fils a trouvé dans la richesse de l'habit le dédain de la culture et des champs et le goût des villes avec leur atmosphère vicieuse. Ce n'est qu'une question de mois pour lui de lever le pied du côté des manufactures américaines."

Je fus aussitôt frappé de la réalité de cette épouvantable anomalie et j'y découvris un fléau terrible pour la race, J'ai souvent, depuis lors, réfléchi à cette question capitale. Pour le moment voici le remède que je propose : Médecins, notaires, et notables quelconques des paroisses du nord, donnez, dans votre train de vie l'exemple de la modestie. Que vos familles bannissent, dans leurs habits toute espèce de luxe excepté celui du bon goût. Cultivez de préférence l'amitié de l'habitant simple dans toutes ses mœurs et qu'on sache partout à la ronde que vous l'admettez dans vos salons dont vous fermez la porte au *mangeur de galette sèche roulé dans le drap*. Peut-être ainsi aurez-vous contribué à circonscrire les effets calamiteux du luxe de campagne. Car ni la disette, ni la peste, ni la guerre ne peuvent dépeupler nos campagnes mieux que ce fléau : le luxe, voilà l'ennemi !

—Le Nord.

#### INDUSTRIE LAITIÈRE

En 1889, il y avait, dans Ontario, 784 beurrieres et fromageries : il n'y en a plus aujourd'hui que 730.

Dans la province de Québec, il y a en ce moment 725 beurrieres et fromageries, le nombre de ces établissements ayant augmenté d'environ 25 p. c. depuis 1889.

Notre industrie laitière est donc à l'heure présente, égale à celle d'Ontario avec l'espérance d'une augmentation en plus.

Achetez vos moulins à faucher, moissonneuses et semeuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe,

#### UN BILAN FUNÈBRE

Depuis quelques semaines, la mort a fauché dru parmi les têtes illustres.

On a rarement vu, dans un laps de temps aussi rapproché, une moisson égale à celle-là.

Chaque jour une nouvelle tête est tombée, un chef politique est disparu de la scène.

C'est Baimacéda, le tyran du Chili qui ouvre le cortège lugubre.

Après lui le général Boulanger, qui remplit un moment le monde de son nom et qui faillit arriver à la dictature.

Hier, c'était Parnell, le grand agitateur irlandais.

Puis, W. H. Smith, le *leader* de la Chambre des communes en Angleterre et le futur chef du parti tory après lord Salisbury.

Sir John Pope Hennessy, député à la chambre des Communes depuis 1890, et adversaire de Parnell.

Enfin, on signale en dernier lieu la mort du roi de Wurtemberg.

#### Puni par son outil

Le Père Antoine, prédicateur fort connu, racontait dernièrement, dans une de ses missions, un terrible châtement qui a frappé, le jour de l'Ascension 1878, un obstiné violateur du dimanche. Pendant que ses voisins se rendaient à la messe, ce pauvre mécréant prit son hoyau, sorte de pioche à deux dents, et partit pour sa vigne en disant aux gens qui le croisaient : "Voici un outil qui fait plus d'ouvrage que votre messe !"

Le soir, en rentrant dans sa maison, il dépose son outil au bas de l'escalier ; mais, arrivé à la marche la plus élevée, il glisse, roule toutes les marches et va donner de la tête contre son outil. Les deux dents du hoyau, entrèrent dans son crâne, et il mourut sur le coup. "Ce fut, disait le Père Antoine, la réalisation de cette parole des livres saints : l'instrument de son péché devint celui de son châtement !"

Assortiment complet de poêles de cuisine, poêles doubles, charrues, cribles, semeuses, moulins à faucher, moissonneuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

Âchetez vos charrues chez L. G. Bédard.

## Chronique locale

—Mercredi soir avaient lieu les élections semi-annuelles du Cercle Catholique. Il n'y a pas eu de changements notables, les mêmes officiers ayant été réélus.

Voici comment le comité est aujourd'hui constitué :

Président, Dr L. A. Beaudry ;  
 Vice-Prés., Jos. Richer ;  
 Secrétaire, Louis Bourgeois ;  
 Ass. Sec., Fred J. Dorion ;  
 Trésorier, L. A. Breton ;  
 Ass-Trés., W. Lavallière ;  
 Bibliothécaire, Jos. Darveau ;  
 Assist.-Bibliothécaire, Aimé Richer ;  
 Com. Ordonnateur, H. Cormier ;  
 Président section dramatique, Henri St-Germain ;

Président section des arts, Sinaï Richer.

Par le passé, le Cercle nous a fait passer deux charmantes soirées ; espérons qu'il reviendra bientôt et concourant avec d'autres éléments il rompra agréablement la monotonie de notre petite ville.

—M. Jos. Richer, jeune artiste de cette ville, vient d'entreprendre les décorations en peinture à la chapelle du couvent de l'Assomption. Nos félicitations à M. Richer et nous sommes convaincus qu'il sera à la hauteur de la tâche qu'il a entreprise.

—M. Prosper Lapierre, depuis plusieurs années marchand de ferronneries en cette ville, est parti lundi pour aller demeurer à Waterbury, Conn., avec sa famille.

—M. T. S. Richer, avocat, ci-devant proto-notaire, vient d'ouvrir un bureau d'avocat dans la bâtisse de M. le Dr St-Germain.

—M. H. N. Bernier, plombier de cette ville est à faire exécuter les travaux nécessaires à la desserte du village St-Joseph par la compagnie d'aqueduc de Laprovence. M. H. N. Bernier a également entrepris le raccordement, pour le compte de la compagnie du gaz, des conduits destinés à desservir la ville par le nouveau réservoir maintenant en construction.

—Le deux bâtisses que fait construire M. Bousquet et M. Ménard rue Mondor, vont changer totalement l'aspect de cette rue.

## ECHOS

—On a été informé d'une manière officieuse à l'archevêché de Québec que Mgr Bégin, évêque de Chicoutimi, avait été nommé par le Saint-Père, coadjuteur de Son Eminence le cardinal Taschereau.

—Monseigneur l'Archevêque de Montréal a conféré le 29 septembre dernier, dans la chapelle du P. Séminaire de Marieville, la Tonsure à MM. H. Barsalou et J. A. Lorrain et les Ordres Moindres à MM. P. Hamel, H. Chabot et C. H. Tétreau.

—M. l'abbé Decelles, curé de Sorel, est parti pour New-Bedford, mass., où il prêchera une retraite.

M. l'abbé Decelles sera de retour à Sorel le 23 du courant.

—Les Sœurs Normand et d'Youville, des Sœurs Grises de Montréal, viennent de célébrer le cinquantenaire de leur vie religieuse. Sœurs jumelles, elles ont été baptisées et ont fait leur première communion ensemble. A l'âge de 19 ans, elles sont entrées toutes deux au noviciat des Sœurs Grises où elles ont vécu depuis leur admission. Les circonstances exceptionnelles de leur vie ont donné lieu à cette fête un intérêt tout particulier.

—L'élection général des Dominicains a eu lieu, le 20 septembre à Lyon. Le Père André Fruthwirth, provincial d'Autriche, a été élu par les délégués de l'ordre—une soixantaine environ—à la majorité absolue des suffrages.

Le Père Fruthwirth est le dixième général des Dominicains élus depuis la Révolution.

—Il n'y a pas longtemps, un vénéré curé voulant faire une dernière bonne œuvre avant de mourir, a laissé \$200 pour l'Œuvre du rachat des enfants en pays infidèles. Plus récemment encore, un autre, un Grand Vicaire, a laissé par testament pour la même fin une somme de \$1,000 qui ont été envoyés au directeur de l'Œuvre, à Montréal.

—La chambre des notaires de la province de Québec a fait ses élections mercredi.

M. V. Gladu, M. P. P. pour Yamaska a été élu vice-président.

Membres de la chambre pour le district de St-Hyacinthe ;

M. E. Bernier, St-Hyacinthe ;

E. Lafontaine, St-Hugues ;

F. Fontaine, Marieville.

—Une cause de droit constitutionnel intéressante.

sant toutes les provinces du Canada se débat actuellement devant les tribunaux, à Toronto. Il s'agit de savoir lequel des gouvernements, provincial ou fédéral, a le droit de gracier les criminels. M. McCarthy est l'un des avocats du gouvernement fédéral.

— Il résulte du rapport adressé par le Home Office que les revenus de l'archevêque de Cantorbury s'élèvent à 14,000 livres sterling. L'évêque de Londres touche annuellement la même somme.

— Une des personnalités les plus bruyantes et les plus fougueuses du parti Anarchiste en France, M. Alain Gouzien, vient de se convertir au catholicisme et de demander à entrer dans les missions Africaines. Cette conversion a fait grand bruit dans le parti.

— Le Canada n'est pas le seul pays où l'on ait à se plaindre de l'encombrement des carrières libérales.

C'est un mal général, propre surtout aux pays d'Europe.

En Prusse, par exemple, le nombre d'étudiants en droit dépasse de beaucoup le nombre des charges disponibles.

Il en résulte que les jeunes gens attendent des années une vacance dans les ministères ; et lorsque enfin une bonne fortune leur échoit, le nombre des concurrents s'est encore augmenté.

La disproportion entre les places disponibles et les candidats est telle, écrit un professeur d'une grande université prussienne, que lors même que pendant une dizaine d'années le nombre des étudiants en droit serait normal, il resterait encore un excédant désolant de licenciés à caser.

On ne peut se défendre d'un mouvement d'effroi, dit un journaliste européen, en songeant à l'avenir de tous ces hommes instruits, privés d'occupations. Que feront-ils pour vivre ! A quoi leur servirait-il de se déclasser, puisque les ouvriers se plaignent aussi d'avoir trop de bras pour l'ouvrage à faire ?

— On annonce la mort de Parnell. Rien ne faisait soupçonner une fin aussi prochaine, malgré qu'on ait fait connaître l'affaiblissement, depuis quelque temps, de l'ancien chef irlandais.

Il y a quelques mois à peine, cette mort subite eut été, pour l'Irlande, une calamité suffisante pour anéantir les dernières espérances du parti national irlandais.

Les scandales dont il a été le triste héros et qui ont accoutumé des anciens admirateurs à se passer de lui, sont que sa disparition complète

est un bien pour la cause que ces scandales et son obstination compromettaient. Cependant, les fautes si grandes qu'elles soient de cet homme exceptionnellement doué ne peuvent effacer son dévouement pour une cause qu'il a admirablement servie. Ses luttes au parlement, pour la question irlandaise, les concessions arrachées une à une, ses efforts constants pour obtenir, d'un conquérant obstiné, non pas l'aumône mais le droit à l'existence, tout cela reste encore de lui... avec le souvenir de ses rements.

La roche Tarpéienne est près du Capitole : hier, au sommet de la gloire, l'idole de tout un peuple ; aujourd'hui, une demie obscurité, la honte d'une carrière brisée, souillée : et la postérité oublie moins vite aujourd'hui que hier. Après Boulanger, Parnell et, après ce dernier, la Providence continuera de frapper, pour l'exemple, ceux qui, ayant reçu les dons nécessaires pour accomplir une mission spéciale, deviennent infidèles à cette mission ou compromettent une cause sacrée par le scandale et la prostitution de leurs talents.

— Un nommé Petit vient d'être condamné, à Boston, à une amende de \$300 et les frais pour avoir sollicité des Canadiens-Français de se rendre aux Etats-Unis après avoir fait, avec eux, des contrats d'engagement.

— On dit que les fonctionnaires, à Ottawa, trouvés coupables d'offenses relativement légères, seront réinstallés. On les considère suffisamment punis pour avoir été suspendus trois mois durant de leurs fonctions, et sans avoir reçu d'appointements.

— Huit enfants de Hull, appartenant à des employés de scieries, se sont empoisonnés en mangeant de la cigue vulgairement appelée *carotte à morreau*. Les soins qu'ils ont reçus immédiatement ont écarté tout danger de mort.

— Ces jours derniers, un jeune homme du comté de Russell a eu une singulière mésaventure. Il était allé faire une promenade en voiture avec une jeune fille du même comté et au cours de la conversation, il insulta celle-ci grossièrement. La jeune fille, indignée, précipita le galant à terre et s'en alla seule avec cheval et voiture, qu'elle refuse de lui rendre s'il ne lui paie \$500 à titre de réparation pour l'insulte qu'il lui a faite.

# ALFRED MARQUETTE

Meblier et Bourreur

(Rue Cascades, ancienne place C. A. Simard.)

**MEMBRE DE L'UNION ST-JOSEPH.**

Confection de meubles et réparations de toutes sortes.

—SPÉCIALITÉ :—

Bureaux à Cylindre, Bibliothèques, Etc., Etc.

—CONSTANMENT EN MAINS—

**Meubles et ouvrages en menuiserie.**

Venez voir et vous serez satisfait. Ouvrage à la main garanti.

# Marchandises sèches

## N. G. LEDUC & Cie

(Membre de l'Union St-Joseph)

100 RUE CASCADES

Place du Marche, Saint-Hyacinthe

Faisons gratis à toute personne qui achètera une robe.

M. Leduc tient toujours comme par le passé des étoffes à robes, à des prix exceptionnellement avantageux.

Soies, Velours, Pluches, Dentelles, Broderies, Rubans, Chapeaux, Plumes, Etc., Etc, Ses tweeds canadiens, Anglais et Ecosais, pour habillement d'hommes défient toute compétition.

# C. ROY & Co

Commerçant de Grains et Charbon

*Huile de charbon,*

Sel, Moulee, Son, Gru, etc., etc,

**AUX FROMAGERS !**

Tous les articles nécessaires pour les Fromageries.

—Tels que :—

Coton, Présure, Couleur, Moules grands et petits, etc., etc.

Une visite est sollicitée !

No. 5—Rue Laframboise—No. 5

Porte voisine de l'Hotel Yamaska,

**ST-HYACINTHE, Que.**

# Joseph Morin

Marchand de Chaussures

(EN FACE DU MARCHÉ, S1 - HYACINTHE)

M. Morin vient de recevoir un assortiment considérable de marchandises, stock de printemps.

TOUJOURS EN MAINS :

**VALISES, SACS DE VOYAGE, CUIR A SEMELLE**  
*En gros et en détail.*

Spécialité de chaussures fines et élégantes.

# J. O. DION,

Commissaire de la Cour Supérieure

COMPTABLE ET AGENT D'ASSURANCE

Informe le public et particulièrement ses confrères de l'Union St-Joseph qu'il représente, comme Agent, plusieurs Compagnies d'Assurance Anglaises, Canadiennes et Américaines et qu'il compte sur l'encouragement auquel il a droit.

Queen Insurance, Liverpool and London, & Globe Citizens, Hartford & National.

Bureau : No. 9 — Rue St-Denis  
**ST-HYACINTHE.**

# OSCAR D'AMOUREUX

*Entrepreneur*

De Construction en Pierre, Brique et Bois

SPECIALITÉ :

Ouvrages en Ciment, Fournaies, Fours, etc.

# H. N. BERNIER

Poseur d'appareils de Chauffage, d'Eclairage, de Bains, etc.

Cabinets d'aisance, Eviers (Sinks) etc., etc.  
D'après les systèmes les plus perfectionnés.

TOUJOURS EN MAINS :

**TUYAUX EN GRÈS.**

128, Rue Cascades

**SANT-HYACINTHE.**

# E. LAMARCHE

HORLOGER-BIJOUTIER

116 Rue des Cascades, Bâtisse de la " Tribune "

Montres Américaines et Suisse, en or et en argent, horloges, argenteries, etc. Spécialité : Lunettes en or, argent, nickel et acier. Réparations faites promptement et satisfaction garantie.

# Librairie du Sacre-Cœur S. BOURGEOIS

Magasin General

*Tapisseries ! Décorations de plafonds ! Bordures !*

Nous venons de recevoir directement des manufactures Américaines et Canadiennes, un magnifique assortiment de tapisseries, bordures et décorations, dessins des plus riches et des plus nouveaux, prix les plus bas. Une visite est respectueusement sollicitée !

**L. A. CHOQUET & FRERE,**

*Coin des rues Cascades et Mondor, St-Hyacinthe.*

GROS ET DÉTAIL.

## BRODEUR FRERES

Plombiers, Ferblantiers, Couvreur,

*No. 44 Rue Cascades, Saint-Hyacinthe, P. Q.*

**APPAREIL DE CHAUFFAGE**

À L'EAU CHAUDE, À LA VAPEUR ET AIR CHAUD.

—Spécialité—

*Couvertures en Fer blanc, en Tôle, et en Ardoisès.*

\*\* \*\* \*

**Ferblanteries de toutes sortes**

FAITES À DEMANDE.

**Prix modérés. Ouvrage garanti.**

\* \* \* \*

Déménageront prochainement rue Saint-Antoine, No. 31, en face du marché.

## Docteur Eug. St-Jacques

MÉDECIN DE L'UNION SAINT-JOSEPH

**Pharmacie Centrale**

No 13, RUE ST-DENIS

**ST-HYACINTHE, P. Q.**

# S. BOURGEOIS

Magasin General

*Rue St Antoine, Place du marché*

## ST-HYACINTHE.

*Épiceries, Provisions, Vins et Liqueurs*

Ferronneries et Peintures.

FAIENCES, VERRERIES, CHAUSSURES

*Marchandises de nouveautés.*

POELES DE TOUTES SORTES, FOURNAISES, ET

Courroies en cuir pour Engins.

## JOSEPH HERBERT & CIE

FERBLANTIER, PLOMBIER ET COUVREUR

*154 Rue Cascades, en face de la Station de Police*

—Spécialité :—

*Couvertures en Fer-Blanc, Tôle Galvanisée, &c., &c.*

Aussi : Corniches en tôle galvanisée.

Toutes espèces d'ouvrages exécutées avec soin, à des prix très modérés. Ouvrage garanti. Agrès de fromagerie, chaudières à sucre, bassin pour sucreries, etc.

Les marchands de la campagne trouveront toujours chez nous toutes espèces de ferblanteries au même prix qu'à Montréal.

## L'ABIÉTINE

Est le meilleur remède connu pour

TOUX, le RHUME, la BRONCHITE, la

CONSOMPTION, la GRIPPE, etc.

Prix : ..... 25 c

DÉPOT À ST-HYACINTHE

*Dispensaire de St Hyacinthe*

Dr J. H. L. ST-CERMAIN.

“ L'ÉCHO ”

Organe de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Imprimé, pour le compte de ses propriétaires, par Boucher de LaBruère, imprimeur-éditeur, en la cité St-Hyacinthe, No 60 rue Cascades.